



## MAIRIE DE COLOMBIÈS

12240

Téléphone : 05 65 69 9212  
Courriel : [mairie@colombies.fr](mailto:mairie@colombies.fr)

Le 20 janvier 2025

### **Objet : Réunion du conseil municipal – Convocation.**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le **vendredi 24 janvier 2025 à 20h 30**, salle du conseil de la mairie de Colombiès.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Maire,  
  
Patrick ALCOUFFE.

### **Ordre du jour :**

- Convention SIVOS pour la participation financière de la commune de Colombiès à la réhabilitation et à l'extension de l'école de Manhac ;
- Financement communal de la pause méridienne et des activités extra-scolaires à l'école Saint-Joseph de Colombiès : approbation du solde de participation à verser au titre de 2024 ;
- Projet de rénovation énergétique de la M.A.R.P.A. : approbation de l'avant-projet définitif, du plan de financement et de la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2025 ;
- Salle associative à Limayrac : approbation du projet, des devis et autorisation donné à Monsieur le Maire pour déposer le permis de construire ;
- Réhabilitation de l'ancien garage PELOUS : convention de gestion à passer entre l'Établissement Public Foncier Occitanie et la commune de Colombiès ;
- Raccordement du bâtiment « La Scierie » – Constitution d'une servitude ENEDIS sur la parcelle cadastrée Section AB n° 284 : pouvoir donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique ;
- Agence départementale « Aveyron Ingénierie » : approbation de la modification des statuts ;
- Réfection des peintures de l'appartement résident n° 1 de la M.A.R.P.A. : approbation du devis ;
- Fabrication d'une enseigne en fer forgé pour l'école Saint-Joseph de Colombiès : approbation du devis ;
- Évacuation des remblais du dépôt communal sur le chantier de la R.D. 997 : approbation du devis ;
- Questions diverses : propositions des services du Département concernant la sécurisation des traversées des bourgs de Combrouze et de Colombiès – Fixation de la date de réunion des associations.